



Assemblée générale du 28 février 2026

Salle des fêtes de Sars-Poteries

Secrétaires de séance : Danielle DURANT / Véronique BURLET

Prise des cotisations 2026 à l'accueil des participants : pour mémoire, seuls les adhérents à jour de cotisation pour l'année en cours sont autorisés à voter lors de l'assemblée générale. Les Cotisations sont prises sur la base de 2025 soit 8€ pour les plus de 12 ans et 1€ pour les moins de 12 ans. Suivant le vote de l'assemblée générale sur les cotisations 2026, une régularisation sera faite auprès des adhérents.

Signature de la feuille d'émargement.

Présents : Noémie BALY, Françoise et Gérard BAUM, Roselyne BLAIRON, Sandra BODIN, Pascal et Véronique BURLET, Yvonne BURLET, Maxime COX, Claudette DAUMERIES, Martine DERIEUX, Jean-Claude DESENNE, Denis DOBBLESTEIN, Jean et Valérie DROUAULT, Danielle DURANT, Anne-Marie FAUCONNIER, Jeanne et Victoire FONTAINE-MOKROS, Julien et Stéphanie GODEBILLE, Jean-Pierre et Ginette GUEDON, Jean-Marie HANNECART, Delphine HERMAND, Catherine HOT, Marie-France LACORD, Yann et Laëticia LEBLOND, Gabirel et Emmanuella LEBRUN, Luisa LEBRUN, Léa LEBRUN, Christiane LEMAIRE, Elise MARTIN, Céline MOKROS, Bernard et Sylvie MOLITOR, Marina MONTFRONT, Christiane POITEVIN, Laurence SANNIER, Martine SULMON, Céline VICAIRE, Mme WYART (commune de Liessies).

Excusés : Flavie et Florentin BURLET, Jean Louis GUEDON, Anne-Sophie PAYELLE, Angélique MONTOIS, Marie-Annick SOURIS, Nicolas DOSEN (président de la 3ca, maire de Saint Hilaire sur Helpe), Patrick DEHEN (maire de Solre le château), Benoit GUIOST (maire de Gommegnies), Sebastien SEGUIN (maire d'Avesnes sur Helpe), Frank HUGO (Directeur ADAR), Céline BADIE (directrice CSC Fourmies), Ali LAMRANI (cabinet FITECO) (...)

Pour mémoire : ont été invités à l'assemblée générale 2026 :

- Les Adhérents 2025
- Les Anciens adhérents de l'association potentiellement intéressés par les actions 2026
- Les élus des communes et organismes financeurs
- Les partenaires financiers privés (entreprises Mécènes)
- Les partenaires institutionnels et privés



Ordre du jour :

- Bilan Moral 2025
- Bilan financier 2025
- Rapport d'activités 2025
- Modification des statuts (conformément aux préconisations du dernier COPIL dans le cadre de l'agrément JEP)
- Modifications des statuts (sur proposition du bureau de coordination)
- Reconduction du bureau de coordination et du président de l'association
- Vote des cotisations 2026
- Perspectives 2026
- Questions diverses

Mot d'accueil du maire de Sars Poteries, hôte de l'assemblée générale 2026.

Bernard Molitor se dit ravi d'accueillir l'assemblée générale de l'association qu'il suit depuis de nombreuses années. Il souhaite à tous une très bonne assemblée générale et se dit à l'écoute de toute demande ou projet de celle-ci dans lesquels lui ou la commune pourrait participer ou venir en aide.

Mot d'accueil du président :

Le président (Jean-Claude DESENNE) remercie la maire et le maire de Sars Poteries pour son accueil. Il rappelle que l'association s'est créée à Sars Poteries à l'occasion du spectacle « De fil en aiguille » en 2008. Il excuse également les différents partenaires et adhérents qui n'ont pu se libérer pour participer à l'assemblée générale.

L'assemblée générale qui compte ce jour 43 personnes est ouverte à 10h15.



• Bilan moral :

Rappel du mode de fonctionnement de l'association :

Le bureau de coordination

Il est composé de 3 à 9 personnes.

Le bureau de coordination n'est pas un organe décisionnaire. Il est force de proposition et prend la responsabilité de la mise en œuvre des décisions validées par le COPIL.

D'un point de vue purement administratif, ses membres sont déclarés en sous-préfecture en tant que représentants de l'organe dirigeant de l'association.

Ses membres sont élus lors de l'AG par liste complète à la majorité des votants.

Le ou la président(e)

Il est élu par l'assemblée générale parmi les membres du bureau de coordination.

Ce n'est pas lui qui décide, mais il est celui qui engage et assume la responsabilité de l'association.

Le président est le responsable juridique et pénale de l'association.

C'est lui qui doit répondre devant la loi en cas de problème.

Le comité de pilotage

Il est le seul organe de décision de l'association (avec l'AG).

Il est ouvert à tous les membres.

TOUTES les décisions y sont débattues et votées à la majorité des membres présents. Il n'y a pas de délégation de pouvoir dans les votes.

Le comité de pilotage se réunit régulièrement.

Chaque membre de l'association est prévenu de sa tenue.

Il ne peut se dérouler sans au moins 2 membres du bureau de coordination.

C'est donc bien le COPIL qui est l'organe décisionnaire de l'association, celui-ci s'est réuni 3 fois en 2025 (plus 1 assemblée générale). Chaque COPIL ou AG a été précédé d'une réunion de bureau de coordination.

En 2025, l'association comptait 107 adhérents (dont 14% ont moins de 15 ans et 43% entre 40 et 60 ans).

À la vue de la répartition, il serait intéressant de « rajeunir » le bureau de coordination afin que celui-ci soit plus représentatif des adhérents de l'association.

Il faudrait veiller aussi à programmer plus de COPIL dans l'année afin d'impliquer au mieux les adhérents dans la vie de l'association.

Vote du bilan moral :

Accepté à l'unanimité



• Bilan financier :

Elaboré Ali LAMRANI, comptable de l'association (Cabinet FITECO)

Détails : cf bilan financier

Association LES AVESNOISERIES Organisation fonctionnant par adhésion volontaire

FITECO
Expertise comptable | Conseil | Audit

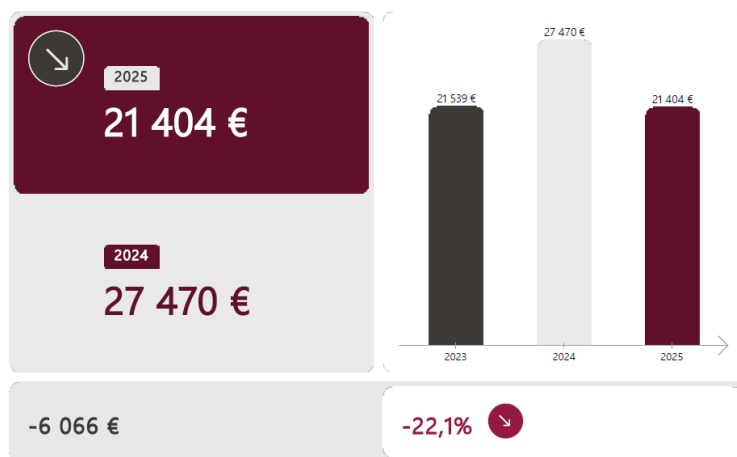
Activité globale

| | 2025 | 2024 | Évolution |
|-------------------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Ressources associatives | 23 713 € | 37 102 € | -36,1% |
| Ventes de marchandises | 15 € | 45 € | -66,7% |
| Prestations vendues | 21 757 € | 31 828 € | -31,6% |
| Activité globale | 45 485 € | 68 975 € | -34,1% |

Association LES AVESNOISERIES Organisation fonctionnant par adhésion volontaire

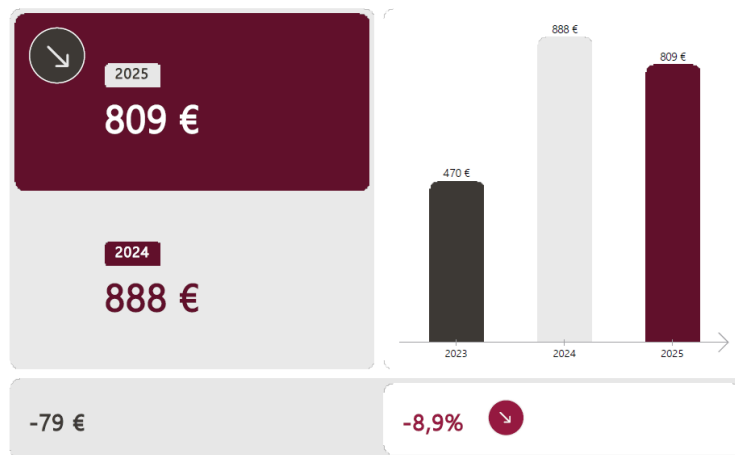
FITECO
Expertise comptable | Conseil | Audit

Concours publics et subv. d'exploitation

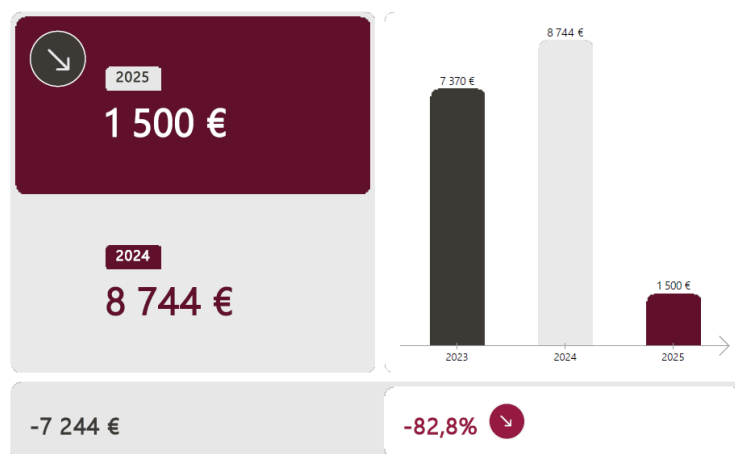




Cotisations des adhérents

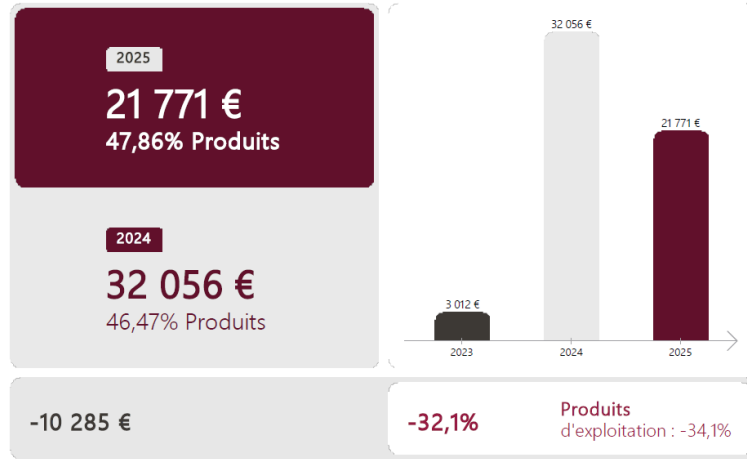


Dons, Mécénats, Legs





Charges de fonctionnement



Charges externes (Détail)

| | 2025 | 2024 | Évolution | |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|------------------|---------------|
| Fournitures consommables | 1 533 € | 1 227 € | +306 € | +24,9% |
| Sous-traitance | 13 600 € | 24 000 € | -10 400 € | -43,3% |
| Primes d'assurance | 284 € | 247 € | +37 € | +15% |
| Intermédiaires et honoraires | 2 059 € | 2 375 € | -316 € | -13,3% |
| Informations et communications | 850 € | 1 849 € | -999 € | -54% |
| Déplacements, Réception | 3 115 € | 1 665 € | +1 450 € | +87,1% |
| Frais postaux, Télécom. | 12 € | 30 € | -18 € | -60% |
| Frais bancaires | 90 € | 288 € | -198 € | -68,8% |
| Autres services extérieurs | 228 € | 374 € | -146 € | -39% |
| TOTAL | 21 771 € | 32 056 € | -10 285 € | -32,1% |

Page 7



Synthèse des charges de personnel

| | 2025 | 2024 | Évolution |
|---------------------------------|----------------|------------|-----------------|
| Salaires bruts | 7 500 € | 0 € | +7 500 € |
| Charges sociales | 1 003 € | 0 € | +1 003 € |
| Taux de charges sociales | 13,37% | 0% | |
| Autres charges du personnel | 90 € | 0 € | +90 € |

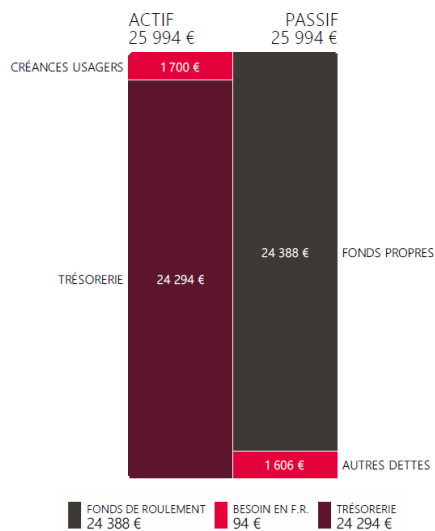
Compte de résultat

| | 2025 | 2024 | Évolution |
|--|-----------------|-----------------|---------------|
| Ressources associatives | 23 713 € | 37 102 € | -36,1% + |
| Chiffre d'affaires | 21 772 € | 31 873 € | -31,7% + |
| Transferts de charges | 0 € | 0 € | |
| Reprises sur provisions | 0 € | 0 € | |
| Autres produits d'exploitation | 0 € | 0 € | |
| Total des produits d'exploitation | 45 485 € | 68 975 € | -34,1% |
| Achats consommés | 0 € | 30 € | -32,1% + |
| Autres achats et charges externes | 21 771 € | 32 056 € | -32,1% |
| Aides financières | 0 € | 0 € | |
| Impôts et taxes | 0 € | 0 € | |
| Charges de personnel | 8 594 € | 0 € | |
| Reports en fonds dédiés | 0 € | 0 € | |
| Dotations aux amortissements | 0 € | 0 € | |
| Dotations aux provisions | 0 € | 0 € | |
| Autres charges d'exploitation | 0 € | 0 € | |
| Total des charges d'exploitation | 30 365 € | 32 086 € | -5,4% |
| Résultat d'exploitation | 15 120 € | 36 889 € | -59% |
| Résultat financier | 145 € | 517 € | -72% |
| Résultat courant | 15 265 € | 37 406 € | -59,2% |
| Résultat de l'exercice | 15 265 € | 37 406 € | -59,2% |

Page 9



Bilan au 31/12/2025



Bilan au 31/12/2024



A noter globalement :

- Un exercice comptable forcément à la baisse par rapport à 2024 car pas de « grand projet ».
- En exercice comptable réussi car pour mémoire en 2024, l'association a remboursé une dette (30 000€) qui restait de l'exercice 2022.
- Le mécénat reste une cible à travailler même hors grand projet

Vote du bilan financier :

Accepté à l'unanimité



• Rapport d'activités :

Le rapport d'activité 2026 complet de l'association est disponible sur le site internet
Merci à Pascal Burllet pour les photos.

En résumé :

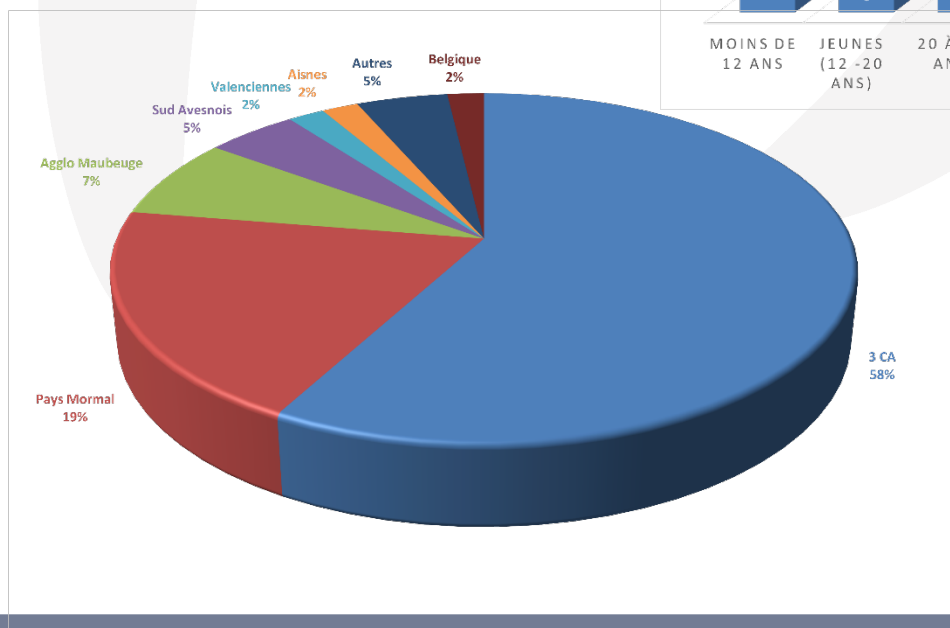
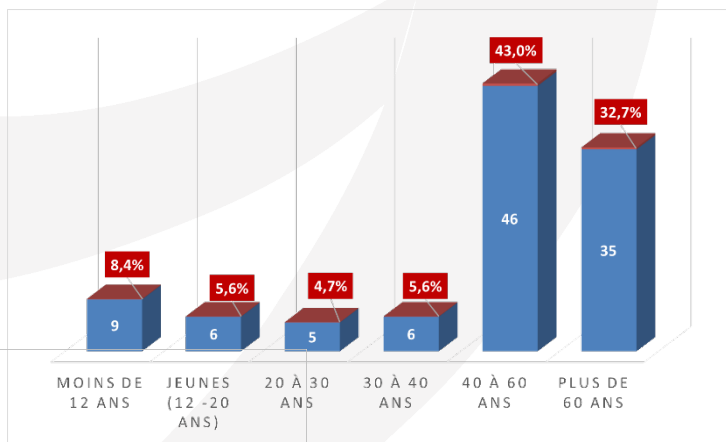
L'association s'est structurée en 2025 par :

- L'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle
- L'obtention de l'agrément JEP
- La création d'un poste salarié de coordinateur à plein temps (CDI)
- L'obtention du fond JEP

L'association peut compter sur le soutien des communes de Saint-Hilaire-sur-Helpe, de Solre-le-Château et d'Avesnes-sur-Helpe qui lui prête des locaux pour stocker le matériel, les costumes, ce qui lui permet de maintenir les ateliers coutures toutes les semaines et des ateliers décors en fonction des besoins.

Les adhérents :

107 adhérents en 2025.





Les productions 2025 :

- **Le Vol du Corbeau(x) à Gommegnies du 11 au 14 juillet** : spectacle co-écrit avec la population, mélange entre village-théâtre et murder.
70 comédiens chaque soir (plus 21 répétitions + ateliers...) : plus de 2 000 heures bénévoles.
1644 visiteurs sur les 4 jours (25% d'étudiants ou moins de 17 ans / 4 visiteurs sur 5 issus de l'arrondissement).
- **Le Marché aux énigmes à Solre-le-Château du 29 au 31 août** : spectacle mélangeant saynètes et énigmes sous forme de jeu pour dynamiser le centre-ville en incluant les commerçants.
60 comédiens chaque jour (plus répétitions + ateliers...) : plus de 1 000 heures bénévoles.
600 visiteurs sur les 3 jours (21% moins de 17 ans / 50% de la 3CA / 28% du solrézis).

Les autres projets :

- **Bien vieillir à Sémeries le mercredi 1^{er} octobre** : pièce de théâtre
- **Halloween au château de Trélon du 22 au 31 octobre** : activités enfants et adultes
- **La nuit de la lecture à Feignies le 24 janvier** : murder / énigmes sur le thème de la médiathèque
- **Marché de Noël au VaUoly du 20 au 23 décembre** : coordination et animation
- **Ecriture « une vie de château »** : pièce de théâtre écrite avec le château de Trélon pour représentations en 2026.



5- Les Partenaires

Tous ces projets n'existeraient pas sans le soutien financier ou technique de :



Nos mécènes* et soutiens privés :



Nos partenaires :



Vote du rapport d'activités :

Accepté à l'unanimité



• Modifications des statuts dans le cadre de l'agrément JEP :

Dans le cadre de l'obtention de l'agrément JEP en septembre dernier, et afin de coller au mieux aux critères demandés, il est nécessaire de modifier les statuts pour rajouter les éléments suivants :

- Faire apparaître le respect des notions du principe de non-discrimination et de liberté de conscience ;
- Rajouter à l'article 6, la possibilité d'un recours devant le COPIL en cas de radiation d'un membre ;
- Préciser les fréquences de réunions (exemple 1 par trimestre) du COPIL
- Préciser que l'élection du bureau par l'AG s'effectue à bulletin secret.
- La mention précisant que "*le CA doit refléter la composition de l'AG*" doit apparaître.
- Préciser que l'association met en œuvre des conditions d'accès identiques entre les femmes et les hommes aux instances dirigeantes.
- Préciser que l'association permet aux mineurs de 16 ans d'accéder au COPIL.
- Ajouter la mention précisant que " tout contrat ou convention passé entre l'association, d'une part, et un administrateur, son conjoint ou un proche d'autre part, soit être soumis pour validation au CA et présenté pour information à la plus prochaine assemblée générale".

Le COPIL du 27 septembre dernier ayant validé le rajout pour l'obtention, il est maintenant demandé à l'assemblée générale de confirmer les modifications suivantes dans les statuts de l'association :

- A l'article 3 « objet » : « L'association n'a aucune appartenance politique ou confessionnelle. De même, elle respecte le principe de non-discrimination et la liberté de conscience de chacun et chacune ».
- A l'article 6 « Les Membres » : « La radiation pour motif grave. (...) La non-présentation de la personne à cette convocation validera la décision du comité de pilotage ». En cas de radiation, la personne concernée aura alors la possibilité de déposer un recours lors d'un COPIL ou de la prochaine assemblée générale dans un délai de 6 mois.
- A l'article 9 « Le Comité de pilotage » : « Il se réunit en présence d'un ou plusieurs membres du Bureau de coordination au moins une fois par trimestre ».
- A l'article 9 « Le bureau de coordination » : « Le bureau de coordination est composé d'une liste mixte de 3 à 9 membres adhérents qui est élue à bulletin secret, dans sa totalité à la majorité des votes (présents ou représentés) lors de l'Assemblée Générale. »
- A l'article 9 « Le Comité de pilotage » « Le comité de pilotage est ouvert à tous les membres de l'association, quel que soit son origine, sexe ou âge. Le Comité de pilotage est par conséquent le reflet formel de l'assemblée générale de l'association (...) »
- A l'article 12 : " tout contrat ou convention passé entre l'association, d'une part, et un administrateur, son conjoint ou un proche d'autre part, doit être soumis pour validation au CA et présenté pour information à la plus prochaine assemblée générale"

Modifications acceptées à l'unanimité



- **Modification des statuts sur proposition du bureau de coordination :**

Article 9 des statuts :

Le bureau de coordination est composé d'une liste de 3 à 9 membres adhérents, liste qui est élue dans sa totalité à la majorité des votes (présents ou représentés) lors de l'Assemblée Générale. Tout adhérent de l'association peut présenter une liste lors de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale élit le Président de l'association au sein de la liste élue.

Le bureau de coordination souhaite pouvoir augmenter le nombre de membres afin de refléter au mieux la physionomie des adhérents.

Il propose donc que le bureau de coordination puisse compter jusqu'à 11 membres.

Modification acceptée à l'unanimité

- **Reconduction du Bureau de coordination et du président de l'Association.**

Rappel du fonctionnement de l'association

- **Le ou la président(e) :** Ce n'est pas lui qui décide, il responsable juridique et pénale de l'association.
- **Le bureau de coordination :** n'est pas un organe décisionnaire. Il prend la responsabilité de la mise en œuvre des décisions validées par le COPIL.
- **Les commissions thématiques :** sont composées de **bénévoles qui s'engagent dans le fonctionnement de l'association** pour alimenter et soutenir les projets. Elles peuvent être sources de propositions pour le COPIL et organe opérationnels sur les projets.
- **Le comité de pilotage est le seul organe de décision de l'association** (avec l'AG). Il est ouvert à tous les membres. **TOUTES les décisions** y sont débattues et votées à la majorité des membres présents. Il n'y a pas de délégation de pouvoir dans les votes.



Composition actuelle du bureau :

- Pascal BURLET (trésorier)
- Véronique BURLET (co-secrétaire)
- Martine DERIEUX
- Jean Claude DESENNE (Président)
- Ingrid DESSERY
- Danielle DURANT (co-secrétaire)
- Denis DOBBLESTEIN
- Anne-Marie FAUCONNIER
- Catherine HOT

Parmi les membres du bureau actuel, Pascal BURLET et Véronique BURLET ne souhaite pas être reconduit dans leurs fonctions pour raisons personnelles.

De son côté, Danielle DURANT, fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions au sein du bureau par rapport à ses engagements électoraux actuels qui pourraient porter préjudice à l'association.

Ces démissions ayant été tardives, elles n'ont pu être annoncées en amont de l'assemblée générale.

Il est donc proposé à l'assemblée générale de :

- Soit élire un nouveau bureau en composant une liste avec les adhérents présents et / ou désireux de s'investir au sein du bureau
- Soit de planifier une assemblée générale extraordinaire pour permettre aux éventuels candidats de créer une liste à présenter.

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire un nouveau bureau en composant une liste avec les adhérents présents et / ou désireux de s'investir au sein du bureau



Parmi les membres du bureau sortant, souhaitent continuer leur engagement :

- Martine DERIEUX (Felleries / 68 ans)
- Jean Claude DESENNE (Sars-Poteries / 71 ans)
- Ingrid DESSERY (Saint-Hilaire-sur-Helpe / 52 ans)
- Denis DOBBLESTEIN (Sars-Poteries / 63 ans)
- Anne-Marie FAUCONNIER (Floyon / 64 ans)
- Catherine HOT (Trélon / 68 ans)

Souhaitent se rajouter à la liste existante :

- Yann LEBLON (Beugnies / 47 ans)
- Laëticia LEBLON (Beugnies / 43 ans)
- Léa LEBRUN (Jeumont / 14 ans)

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire au sein du bureau de coordination la liste présentée composée de :

- Martine DERIEUX (Felleries / 68 ans)
- Jean Claude DESENNE (Sars-Poteries / 71 ans)
- Ingrid DESSERY (Saint-Hilaire-sur-Helpe / 52 ans)
- Denis DOBBLESTEIN (Sars-Poteries / 63 ans)
- Anne-Marie FAUCONNIER (Floyon / 64 ans)
- Catherine HOT (Trélon / 68 ans)
- Yann LEBLON (Beugnies / 47 ans)
- Laëticia LEBLON (Beugnies / 43 ans)
- Léa LEBRUN (Jeumont / 14 ans)

Parmi le nouveau bureau, Jean-Claude DESENNE se propose pour prendre la présidence de l'association :

Accepté à l'unanimité

Le bureau pouvant dorénavant être composé de 11 personnes, il est proposé à l'assemblée générale de pouvoir intégrer jusqu'à 2 nouvelles personnes au bureau en cours d'exercice. La validation se ferait alors en COPIL.

Validé par l'assemblée générale.



Conformément aux statuts (article 8) il est proposé à l'assemblée générale de définir le rôle plus précis des membres du bureau (budget, communication, intendance...) lors de sa prochaine réunion. Les rôles de chacun seront alors présentés pour validation lors du prochain comité de pilotage.

Validé par l'assemblée générale.

- **Vote des cotisations 2026**

Pour mémoire (depuis 2020) : 8€ pour les +12 ans / 1€ moins de 12 ans

Le Président propose que les cotisations pour l'année 2026 restent les mêmes.

Accepté à l'unanimité

Les cotisations pour l'année 2026 de l'association sont donc de : 8€ pour les +12 ans / 1€ moins de 12 ans

- **Perspectives 2026**

- ***La vie de château à Trélon*** : du 30 avril au 3 mai :

Pièce déambulatoire au château de Trélon. Cette pièce ambitieuse, met en avant un fait historique de l'histoire du Château de Trélon : l'adoption de Philippe de Mérode, neveu du comte Frédéric dans, l'entre-deux guerres. Au-delà de la quantité de texte (40 pages de scénarios, 20 à 90 répliques par personnage), cette pièce se veut ambitieuse par sa mise en scène qui verra les spectateurs changer de pièce au fur et à mesure de son avancée. Écrite comme une pièce de boulevard, elle mélange fait historique et humour parfois burlesque.

Les répétitions ont commencé en janvier. La billetterie devrait être accessible dès début avril.



Les projets avec les communes :

En cette période d'élection municipale, il est difficile de se projeter fermement sur les projets accompagnés par les communes pour l'année 2026.

- **Gommegnies : 13 et 14 juillet** : les enquêtes de Célestin Hennion

La commune a déjà inscrit à l'agenda 2026 les dates. Les travaux d'écriture ont donc commencé. Si la nouvelle municipalité confirme ce nouvel opus, les répétitions commenceront en mai.

- **Maubeuge 2026 - 2027** : Un grand projet

Des contacts sérieux ont été pris avec les techniciens de la commune sur la création d'un grand projet pour l'année 2027.

Un nouveau RDV est prévu en avril, donc dès la mise en place de la future municipalité, afin de rencontrer les décideurs de la ville pour acter la forme du projet, mettre au point un budget prévisionnel et commencer les travaux d'écriture avec la population. Vu la taille du projet, l'association devrait sans doute faire appel à une aide extérieure (la Fabrik) pour l'encadrement des ateliers et la gestion artistique.

Les prestations et diverses actions :

- **Médiathèque d'Avesnes** :

Des interventions sont prévues avec la médiathèque d'Avesnes-sur-Helpe, dans le cadre de leur projet « Info ou intox, de la scène au micro ». Ce projet doit avertir les jeunes sur les dangers des réseaux sociaux et de la surmédiatisation. Les interventions prévues se font dans le cadre de l'aide financière apportée par la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois en 2025. Une intervention est prévue durant les vacances de printemps dans les centres de loisirs et à la rentrée 2026 directement en médiathèque.

- **Prestations diverses et variées.**

Dans le cadre de son développement et de la pérennisation du poste de coordinateur, l'association devra multiplier les actions (prestations...) envers divers organismes et partenaires. Elles permettront de stabiliser le budget de l'association.

• Questions diverses

Question :

Dans les perspectives 2026, n'est pas cité les clôtures de Solre-le-Château. Cela veut-il dire que le projet ne se fera pas ?

Réponse :

Les perspectives présentées sont uniquement les projets sur lesquels le travail a déjà commencé. Pour l'heure, il n'y a pas eu de travail entamé sur un projet avec la commune de Solre-le-Château pour 2026.



Question :

Est-il possible de faire les COPIL en visio pour ceux qui seraient empêchés pour des raisons de mobilité ?

Réponse :

Jusqu'à-là, la majorité des adhérents n'étaient pas pour. De plus, l'association reposant uniquement sur des bénévoles, cela paraissait fastidieux à faire pour le bénévole qui en avait la charge. Aujourd'hui, l'association est pilotée par un salarié qui peut se saisir de la technicité. La possibilité de faire les COPIL en visio est donc proposée au vote à l'assemblée.

Après plusieurs échanges (pour et contre) **il est convenu par l'assemblée générale que les prochains COPIL soient proposés également en visio pour ceux qui rencontreraient des difficultés de déplacement.**

NB : Il est toutefois demandé aux adhérents de choisir ce mode de fonctionnement en priorité par empêchement et non par agrément. Il faudra aussi lors des votes que ceux-ci soient visibles ou audibles (pour être sûr que ce sont bien eux qui votent).

Le bilan pourra être fait lors de la prochaine assemblée générale pour mesurer son efficacité.

La visio ne sera pas proposée lors des assemblées générales puisque celles-ci servent également à prendre les adhésions.

Question :

Que demande l'association pour faire un spectacle ou monter un projet dans une commune ?

Réponse :

Tous les projets avec les communes sont faits sur mesure. Le point requis est l'envie de la commune. En fonction des envies conjointes et des possibilités matérielles et financières, les projets sont adaptés pour proposer aux communes des spectacles de qualité qui ne mettent pas financièrement en danger l'association.

Fin de l'AG : 12h35

Signatures :

Le président :

Les secrétaires :